

ECHANGES et IMMERSION scolaire à l'international

Modalités

ETAPE 1 : inscription des vœux en ligne, et sélection

- **L'élève doit faire 2 choix** lors de son inscription en ligne sur notre site internet : **formulaire étape 1**. L'élève sera ensuite sélectionné pour 1 seul échange/immersion pendant l'année scolaire.
- **Les familles et les élèves choisissent librement l'inscription de l'échange ou de l'immersion.**
- **Les places étant limitées**, en cas de surnombre dans les inscriptions, les arguments des motivations de l'élève peuvent être demandés, et un tirage au sort sera effectué.
- **Ne pourront participer** à un échange ou à une immersion les élèves n'ayant pas **respecté la charte du lycée** ou n'ayant pas rendu ou pas validé les travaux éventuellement demandés par l'organisateur à la suite d'un voyage/échange effectué au cours des années précédentes.
- **Un interne participant ne peut pas accueillir de correspondant à l'internat** : il doit lui trouver une famille d'accueil pour la semaine (lui-même devient demi-pensionnaire le temps du séjour du correspondant).
- **Paiement** : Après la sélection définitive des élèves pour les échanges et immersions à l'étranger, une facture sera émise et pourra être consultée sur Ecole directe.

Si vous êtes en prélèvement automatique, le voyage sera intégré avec les échéances existantes.

Si le prélèvement n'est pas possible, il conviendra de bien respecter l'échéancier prévu sur la facture et de nous donner les chèques correspondants au Voyage.

Si votre enfant est retenu, le règlement total devra être réglé à la date fixée par l'organisateur.

Lors d'un échange ou immersion sur temps scolaire, l'élève qui part continue à **payer la demi-pension** mais ne paiera pas les repas de son correspondant lors de son accueil.

ETAPE 2 : inscription détaillée en ligne

- **L'élève doit remplir le formulaire en ligne de la 2^{ème} étape** quand la liste des élèves définitive est affichée et que l'organisateur donne son aval.
- L'élève doit penser, à l'issue du remplissage du formulaire étape 2, à **se munir rapidement des documents suivants** :
 - Pour les destinations non européennes :**
 - Le **passport** (valide à la date du voyage, avec une validité couvrant une période de 6 mois au-delà de cette date),
 - L'attestation de la **Complémentaire santé**,
 - Pour les destinations européennes :**
 - La **Carte d'identité** ou passeport (valide à la date du voyage, avec une validité couvrant une période de 6 mois au-delà de cette date),
 - La **carte européenne d'assurance maladie**,
 - Pour toutes les destinations :**
 - Une attestation de l'assurance de la **Responsabilité Civile**,
 - Une copie de la carte d'identité de chaque parent à joindre avec l'autorisation de sortie de territoire ou une copie du livret de famille ou attestation parentale (si le nom de famille est différent de celui de l'élève).

IMPORTANT :

- **Le lycée n'est pas une agence de voyage.** Les échanges et les immersions se basent sur l'amitié, la confiance et le lien culturel qui nous lient aux partenaires. Il peut arriver qu'un partenaire annule l'échange ou l'immersion faute de budget ou de candidats ; dans ce cas, nous nous engageons à proposer des solutions à nos élèves dans la mesure du possible.
- **Les familles et les élèves doivent s'informer avant l'échange/immersion** sur le programme et le déroulement, respecter les choix des organisateurs avec nos partenaires à l'étranger.
- Les parents doivent être conscients que l'élève peut avoir du **temps libre pendant le programme** : Exemple un temps précis pour faire du shopping ou pour une durée supplémentaire d'une visite d'un musée ou un déjeuner libre... Les parents qui ne sont pas d'accord pour ce temps libre, même court, doivent le signaler aux professeurs organisateurs lors de la réunion d'information.
- **Travaux demandés** : Tout élève participant à un échange (en section Euro ou non) doit effectuer le travail que les professeurs accompagnateurs peuvent lui demander de réaliser (exemples : production originale, journal de bord, diaporama de présentation, article de presse... sur un point culturel ou historique en lien avec le pays étranger).
- **L'accueil d'un correspondant est obligatoire** pour l'élève candidat à un échange ou une immersion, c'est le principe de la réciprocité.
- **Organisation des échanges et des immersions** : il convient de **respecter le travail des professeurs organisateurs** qui est entièrement bénévole et désintéressé.